

**Décret contenant l'ajustement du budget des recettes de la
Communauté française pour l'année budgétaire 2024**

D. 11-12-2024

M.B. 24-12-2024

Le Parlement a adopté, et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique - Les moyens prévus au budget des recettes de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 sont ajustés conformément au tableau annexé au présent décret (en milliers €) et résumés comme suit :

- Recettes courantes (Titre I) : 13.97.346.000 euros.
- Recettes en capital (Titre II) : 402.000 euros.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 11 décembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement
de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la
Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias,

J. GALANT

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS

AJUSTEMENT DU BUDGET DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024

En milliers d'euros

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES					
SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES					
06.04.00	1612 1620 3840 3910	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires	530	45	575
11.03.00	1111 4314 4324 4410 4511	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	22.145	2.355	24.500
11.04.00	1111 4314 4324 4410 4511	Déduction du précompte professionnel relatif aux bascules négatives de l'enseignement	2.000	600	2.600
11.10.00	1111 4314 4324 4410 4511	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement	14.400	0	14.400
11.11.00	1111	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel des services de la Communauté, hors enseignement, ou de l'Etat	2.403	-723	1.680
11.41.00	1140	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.481	0	1.481
16.02.00	1211	Remboursement de sommes indûment versées	0	0	0
16.03.00	1612	Droit d'inscription à l'enseignement à distance	98	0	98
16.04.00	1612	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	5.543	-334	5.209
16.05.00	1612	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	110	10	120
16.07.00	1611	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	0	8.924
16.10.00	1111 4314 4324 4410 4511	Recouvrement auprès de tiers responsables dans le cadre d'un accident de travail survenu à un membre du personnel	1.308	0	1.308
16.11.00	3300 4150 4316 4326 4340 4430 4511	Récupération des subventions non utilisées de l'enseignement	2.126	274	2.400
16.12.00	1612	Minerval versé pour les étudiants étrangers non européens	135	0	135

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
16.13.00	3300	Récupération indus des subventions pour discrimination positive	0	0	0
	4150				
	4316				
	4326				
	4340				
	4430				
	4511				
16.14.00	1111	Récupération des traitements versés aux membres du personnel	265	0	265
	4314	victime d'un accident hors service avec tiers responsable et ayant			
	4324	subrogé la FWB dans leurs droits et actions contre le tiers			
	4410	responsable de l'accident, durant les périodes d'incapacité liées à			
	4511	cet accident			
16.15.00	1612	Autres recettes diverses (inscription à un jury, jury divers, duplicata diplômes, ...)	469	-12	457
16.16.00	3810	Amendes infligées par le CSA aux opérateurs médias	0	51	51
	3840				
	4640				
16.17.00	3300	Remboursements par les opérateurs culturels de montants de	347	1.003	1.350
	4340	subventions non entièrement justifiées			
16.18.00	1612	Recettes diverses en Aide à la jeunesse (subsides indus, subventions facultatives, remboursement mutuelle, repas du	331	179	510
	3300	personnel, ...)			
	3431				
	3840				
	4925				
	4934				
	4935				
16.19.00	3810	Remboursement de dépenses et indemnités de procédures	190	0	190
	3830	judiciaires			
	3840				
	3850				
16.20.00	1612	Recettes exceptionnelles versées sur le compte du Trésorier centralisateur	12	80	92
16.21.00	1612	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	4.189	25	4.214
16.22.00	1612	Droits d'homologation des certificats et diplômes	133	17	150
16.23.00	1611	Produit de la vente des fréquences analogiques	35.000	0	35.000
16.24.00	3300	Récupérations de subventions non entièrement justifiées	334	0	334
	4340	concernant les maisons de justice			
16.25.00	3300	Récupérations de subventions non entièrement justifiées par les	75	110	185
	4150	services du Secrétariat général			
	4316				
	4326				
	4340				
	4430				
	4511				
16.26.00	3300	Récupérations de subventions non entièrement justifiées dans le	200	0	200
	4340	domaine sportif			
16.27.00	7710	Recettes de ventes de véhicules	26	0	26
	1611				
	1612				
16.28.00	1611	Loyers divers	0	20	20
	1612				
29.01.00	2610	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	16.000	9.000	25.000
	2110				
39.16.00	3910	Financement RRF versé par l'Union européenne	140.000	0	140.000
39.18.00	3910	Recettes Exceptionnelles versées par l'Union Européenne	0	150	150
46.01.00	4940	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	3.432.130	-50.048	3.382.082
46.02.00	4940	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	9.054.141	-83.187	8.970.954

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
46.05.00	4940	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	99.198	-1.888	97.310
46.06.00	4511 4534	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	898	3.519	4.417
46.07.00	1120	Correction définitive cotisation responsabilisation (y compris intérêts)	0	0	0
46.08.00	4911 4934	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	0	0	0
46.10.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	32.908	-417	32.491
46.11.00	4940	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	53.149	-450	52.699
46.12.00	4940	Dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	21.353	-569	20.784
46.13.00	4940	Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	18.448	-157	18.291
46.15.00	4640	Remboursements en provenance d'OIP	37.616	0	37.616
46.16.00	4940	Provision index	0	0	0
49.32.00	1611 1612 1620	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	8.441	759	9.200
49.33.00	4940	Jardin botanique de MEISE	2.459	-21	2.438
49.35.00	1111	Remboursement des précomptes chercheurs	0	0	0
49.40.00	4940	Intervention de l'Etat fédéral dans les rémunérations	3.733	31	3.764
49.50.00	4934	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne dans le secteur de l'enseignement	77.671	-564	77.107
49.51.00	4934	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région Wallonne pour le personnel administratif	2.472	-142	2.330
49.52.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur de l'enseignement	15.923	0	15.923
49.53.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel administratif	1.011	171	1.182
49.54.00	4935	Financement des dispositifs d'aide à l'emploi par la Région de Bruxelles-Capitale dans le secteur culturel	2.884	355	3.239
49.55.00	4314 4324 4410 4511 4940	Remboursements par les PO de leur quote-part dans le financement des aides à l'emploi	12.642	0	12.642
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			13.135.851	-119.758	13.016.093
SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES					
16.08.20	1612 3810 3840 3850	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants (DO 20 PA 19 AB 12.32)	100	0	100
16.09.20	1612 1620 3840 4840	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la CF et de la Bibliothèque publique centrale de la CF - Produits de la vente de biens ou de services (DO 20 PA 79 AB 12.11)	142	0	142

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
16.11.25	3810 3132 3300 3690 3840 4640	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) (DO 25 PA 34 AB 31.01)	1.396	-144	1.252
16.13.20	1612 1620 3840 4840	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel « Marcel Hicter » (DO 20 PA 78 AB 01.01)	757	0	757
16.14.18	3431 3810 3840 3850	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable (DO 18 PA 11 AB 01.01)	20	40	60
16.24.25	4940 3300	Recettes LTE (DO 25 PA 11 AB 01.02)	0	0	0
28.01.40	2610 3850	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance (DO 40 PA 42 AB 01.01)	64	0	64
30.01.47	3431	Remboursement des allocations d'études (DO 47 PA 10 AB 33.02)	408	-26	382
30.02.17	3300 3840 3850 4925 4934 4935 4940	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (DO 17 PA 14 AB 33.04)	15.230	412	15.642
38.01.15	4534	Correction des avances aux organismes assureurs (DO 15 PA 12 AB 01.06)	1.000	0	1.000
38.10.11	3810	Dotations et avances de la Loterie nationale (DO 11 PA 36 AB 01.01)	23.135	301	23.436
38.50.17	3850	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (DO 17 PA 13 AB 01.01)	70	0	70
39.06.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance (DO 40 PA 80 AB 30.02)	20.782	0	20.782
39.07.40	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (DO 40 PA 80 AB 30.01)	5.733	1.591	7.324
39.12.52	3910 4812 4911 4934 4935 4940	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (DO 52 PA 94 AB 01.03)	832	-89	743
39.15.55	3910	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (DO 55 PA 91 AB 01.01)	3.200	1.386	4.586
39.17.58	3910	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action et de formation de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance (DO 58 PA 30 AB 01.01)	0	0	0
49.26.11	3840 3850 3930 3960 4926	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté germanophone et la Communauté française en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport (DO 11 PA 20 AB 01.01)	40	20	60

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
49.36.52	4934	Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance (DO 52 PA 94 AB 01.06)	4.337	516	4.853
49.40.18	4940	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables	0	0	0
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			77.246	4.007	81.253
Total TITRE I - RECETTES COURANTES			13.213.097	-115.751	13.097.346

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
---------	----	---------	---------------------	-----------	--------------------

TITRE II - RECETTES EN CAPITAL

SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES

76.01.00	7632	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	0	0	0
76.02.00	7632	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0	300	300
76.03.00	7720	Recettes diverses	0	0	0
86.01.00	8610	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	26	0	26
86.02.00	8610	Remboursements de prêts accordés à des libraires	9	0	9
87.02.00	8720	Remboursements des prêts d'études	4	-1	3
Total SUBDIVISION I - SUBDIVISIONS GÉNÉRALES			39	299	338

SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

87.03.17	8710	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption (DO 17 PA 14 AB 81.01)	64	0	64
Total SUBDIVISION II - SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES			64	0	64

Total TITRE II - RECETTES EN CAPITAL

103	299	402
------------	------------	------------

Article	Cé	Libellé	Evaluation initiale	Variation	Evaluation ajustée
---------	----	---------	---------------------	-----------	--------------------

**TOTAUX GÉNÉRAUX
RECETTES**

13.213.200 -115.452 13.097.748*Dont Subdivision I - Subdivisions générales 13.135.890 -119.459 13.016.431**Dont Subdivision II - Subdivisions particulières 77.310 4.007 81.317*